



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur la structure
fédérative :

MSHE - Maison des Sciences de l'Homme et de
l'Environnement Claude Nicolas Ledoux
sous tutelle des
établissements et organismes :

C.N.R.S.

Université de Franche Comté, Besançon

Juin 2011



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur la structure fédérative :

MSHE - Maison des Sciences de l'Homme et de
l'Environnement Claude Nicolas Ledoux

sous tutelle des
établissements et organismes :

C.N.R.S.

Université de Franche Comté, Besançon

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

juin 2011



Fédération

Nom de la fédération : Maison des sciences de l'Homme et de l'Environnement, Unité mixte de service et de recherche 3124

Label demandé : Unité mixte de service et de recherche (UMSR)

N° si renouvellement : 3124

Nom du directeur : M. François FAVORY

Membres du comité d'experts

Président :

M. Didier ALEXANDRE, Université Paris Sorbonne

Experts :

M. Jean-Marie CELLIER, Université Toulouse 2

M. Maurice GARDEN, Université Lyon 2

M. Florent CHAMPY, EHESS, Paris

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Pierre GLAUDES

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles :

M. Jean-François GOSSIAUX (C.N.R.S.) ; M. Daniel. COURJON (DR6, CNRS) ;

M. Jacques BAHY, Vice-Président du CS de l'Université de Franche Comté ;

Mme Fabienne. PICARD (Université technologie Belfort-Montbéliard) ;

M. Claude CONDE Président de l'Université de Franche Comté ;

M. Alain CHAUVOT, représentant du réseau des M.S.H.



Rapport

1 • Introduction

- Déroulement de l'évaluation :

La visite a suivi le déroulement indiqué ci-après :

- 9 h 30-10 h : huis clos du comité d'experts ;
- 10 h-11 h 30 : réunion plénière avec le directeur de la MSHE, son équipe, les directeurs d'unités hébergées par la MSH, les responsables des axes, les représentants des tutelles, les représentants de l'ED, des doctorants et des porteurs d'action, environ 70 personnes ;
- 11 h 30-12 h 15 : rencontre avec les représentants des tutelles ;
- 12 h 15-12 h 45 : rencontre avec le personnel administratif ;
- 13 h -13 h 45 : déjeuner de travail du comité ;
- 14 h 00 - 14 h 30 : huis clos avec la direction de la MSHE ;
- 14 h 30-16 h 00 : huis clos conclusif du comité d'expertise.

- Historique de la structure, localisation géographique des chercheurs et description synthétique de son domaine d'activité :

Après une phase de préfiguration, la MSHE est reconnue en 2004 par le réseau national des MSHE, puis par le CNRS en 2005 (statut de UMS), et devient en 2008 UMSR. Elle est localisée dans l'ex-maison des étudiants et administrativement considérée comme une composante d'UFR SLHS. Un nouveau bâtiment situé au centre ville, entre les deux sites de l'université, est en cours de réalisation et sera livré en 2013. Elle regroupe la quasi-totalité des équipes d'accueil des SHS des universités de Franche-Comté et de Belfort Montbéliard ainsi que trois UMR dans des projets centrés autour des sciences de la vie, des sciences de la terre, de la culture, de la santé et la vulnérabilité, de l'identité et des sciences de l'Homme et de la société.

- Equipe de Direction :

La MSHE est pilotée par un directeur, assisté d'un directeur-adjoint, qui dirige une équipe de 7 personnels administratifs. Le directeur est placé sous l'autorité du Comité de pilotage, qui se réunit très peu en réalité, et du Conseil scientifique, où siègent des experts extérieurs, qui a une réunion annuelle et fixe les orientations scientifiques. Le directeur consulte le conseil de laboratoire en partie élu, en partie nommé. La direction, centralisée, est à l'écoute des laboratoires et des autorités de tutelle. Le directeur, le directeur-adjoint et la secrétaire générale, ont une excellente vue d'ensemble de la recherche et de l'administration de la structure.

- Effectifs propres à la structure (personnels affectés spécifiquement à la structure fédérative à la date du dépôt du dossier à l'AERES):

La MSHE compte 7 personnels statutaires (2 université, 5 CNRS) dévolus aux services (instruments de recherche et de formation) et aux actions scientifiques et structurantes : pôle gestion, pôle structuration, documentation, plates-formes (matériel, valorisation, communication). Les cahiers de la MSHE publiés aux Presses Universitaires de Franche Comté sont intégrés à la structure fédérative.



2 • Appréciation sur la structure fédérative

- Avis global:

La structure administrative, dynamique, équilibrée et efficace, et l'équipe de direction appellent un avis très favorable. Le contenu scientifique des projets appelle un certain nombre de réserves exposées ensuite. L'avis global est donc favorable.

- Points forts et opportunités :

1) La Ville et la région apportent un soutien important pour les financements de projets et de contrats doctoraux. Il faut veiller à ce que cette coopération soit un réel partenariat.

2) Le lien avec la tutelle CNRS est fort.

3) La structure, parfaitement organisée, soutient l'élaboration des projets (ANR, PEPS, projet européen), apporte une aide logistique réelle, participe par les plates-formes à la communication et la valorisation.

4) Les budgets sont importants, grâce à l'aide de la région et des tutelles, grâce à la politique offensive en matière de projets menée par la direction de la MSHE

5) La construction de nouveaux locaux, en centre ville, qui permettront l'accueil des doctorants et offriront un espace plus vaste, est un atout pour l'avenir de la MSHE.

6) Le PRES est une seconde opportunité : en effet, il permettra de poursuivre le rapprochement avec l'Université de Bourgogne déjà entamé par de nombreux laboratoires des deux universités.

- Points faibles et risques :

1) Les secteurs de recherche de l'université s'investissent inégalement dans les projets de la MSHE et dans la MSHE elle-même. La gouvernance est rendue difficile par les relations parfois complexes avec certains laboratoires.

2) Le positionnement de la MSHE dans l'université de Franche Comté paraît incertain, du fait des rapports institutionnels.

3) Le nombre de projets (44), trop important, excède les capacités de la MSHE. De nombreux projets, lus dans leur détail, semblent surdimensionnés en regard des moyens financiers et du nombre de chercheurs affichés.

4) Le nombre d'axes est trop important. Cela contribue à un effet de dispersion qui nuit à l'identité de la MSHE.

5) La politique internationale de la MSHE est fondée sur des relations ponctuelles, remarquables en certains projets cependant (Slovénie). L'international suppose une politique concertée, consolidée par des conventions et des accords de formation et de recherche définissant des objectifs communs.

6) La MSHE gagnerait à s'ouvrir sur le réseau des MSH, ce qui suppose le développement par celui-ci d'un portail d'informations scientifiques exhaustif.

7) La construction et la formulation du rapport privilégient l'énumération quantitative des projets contre l'évaluation qualitative des résultats des programmes réalisés. Elles affichent l'interdisciplinarité plus qu'elles ne la démontrent par des argumentaires scientifiques.

- Recommandations :

1) Renforcer les interactions scientifiques avec le réseau des MSH , avec l'université, avec le PRES.

2) La définition des trois pôles permettrait de rendre plus visible et plus lisible l'identité ;

3) La directeur de la MSHE devrait veiller à une meilleure argumentation en faveur de l'interdisciplinarité ;



- 4) Une plus grande intégration des littéraires et des juristes dans l'interdisciplinarité serait bien venue ;
- 5) L'adaptation des projets aux moyens mis en œuvre est un impératif pour leur succès auquel il faudrait veiller ;
- 6) Une stratégie scientifique d'appels d'offres limités aux objets d'études présents dans trois axes éviterait le phénomène de dispersion ;
- 7) La définition du pourcentage de temps de recherche consacré par chaque enseignant-chercheur ou chaque chercheur à un projet de la MSHE aurait une vertu clarifiante.

3 • Appréciations détaillées :

- Bilan de l'activité scientifique issue de la synergie fédérative :

Le bilan des résultats de la recherche est plus quantitatif que qualitatif. La publication des travaux aux PUF, dans les séries de cahiers, est un point positif, s'il exclut l'autopublication, s'il implique un choix sélectif des textes fondé sur des expertises externes, s'il s'oriente vers des ouvrages de synthèse réalisés en fin de programme, et s'il ne fait pas perdre de vue l'exigence de valoriser en priorité les résultats des recherches sur des supports à plus forte visibilité. Il n'a pas été possible de vérifier si cette politique éditoriale était pratiquée.

- Réalité et qualité de l'animation scientifique :

Chaque programme, réalisé ou à venir, présente une programmation de séminaires, de colloques ou d'actions. On regrettera néanmoins l'absence, dans de nombreux cas, de calendrier précis de travaux clairement définis. Les objectifs recherchés sont parfois présentés sur le mode cumulatif. Quant aux bilans qualitatifs des actions réalisées, ils gagneraient à être formulés précisément dans le rapport.

- Pertinence et qualité des services techniques communs :

La MSHE remplit parfaitement sa fonction organisatrice, gestionnaire, documentaire. Elle apporte une aide très précieuse, logistique et méthodologique, aux porteurs de différents projets.

- Réalité et degré de mutualisation des moyens des unités :

Outre les services mutualisés (administration, gestion), la MSHE développe une politique de plates-formes (valorisation, information, communication), avec notamment une plate-forme technologique qui met à disposition des chercheurs des ressources matérielles et des compétences très sollicitées.

- Valorisation des résultats de la recherche :

Le site internet de la MSHE et la publication Les Cahiers de la MSHE contribuent à cette valorisation. Le rapport devrait résumer les acquis d'un programme, quel qu'il soit. Cette valorisation doit être différenciée quand elle est adressée à la région et quand elle est adressée à la communauté scientifique.

- Pertinence du projet de stratégie scientifique, complémentarité / insertion par rapport aux autres structures fédératives présentes sur ce site.

Si la question est peu pertinente pour le site de l'université de Franche-Comté, elle se posera dans le cadre du Pres, puisque l'université de Bourgogne a une MSH. La montée en puissance du Pres doit inciter les deux MSH et leurs tutelles à réfléchir à leur complémentarité, voire à leur fusion.

UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE

PRESIDENCE

UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ



ADRESSE POSTALE :

1, rue Claude Goudimel
25030 Besançon Cedex
Fax : 03 81 66 50 25

Références à rappeler :

S2SF120003061- MSHE- 0251215K

Personne chargée du dossier :

Christiane GRILLIER

☎ : 03 81 66 58 10

BORDEREAU DES PIECES ADRESSEES A :

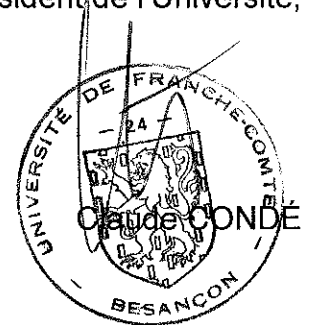
AERES

Comité d'évaluation de la MSHE CN Ledoux
USR 3124

DESIGNATION	OBSERVATIONS
<p>- volet corrigeant des erreurs factuelles du rapport d'évaluation de la MSHE USR 3124.</p> <p>- volet général : observations générales sur le rapport d'évaluation de la MSHE USR 3124.</p>	<p>Pour attribution</p>

Besançon, le 19 juillet 2011

Le Président de l'Université,



Volet général : observations générales sur le rapport d'évaluation de l'USR 3124 .

A Messieurs les membres du comité de visite AERES

Nous tenons à vous remercier pour l'envoi de votre rapport d'évaluation dont l'avis global, et nous nous en réjouissons, est favorable. Les remarques critiques et les recommandations que vous formulez nous seront très utiles.

Cependant, nous profitons du droit de réponse qui nous est accordé pour vous communiquer les éléments suivants qui complètent et éclairent le dossier de la MSHE Ledoux pour le prochain quinquennal ainsi que les réponses que nous avons faites lors de la visite du comité d'évaluation.

1/ Le nombre de pôles :

Le rapport [Page 4, point 2, rubrique "Recommandations"] considère que le nombre de pôles est trop important et recommande de le ramener de 5 à 3 afin de renforcer la visibilité et l'identité de la MSHE. Comme nous l'avons expliqué au cours du huis clos entre le comité de visite et la direction de la MSHE, nous comprenons parfaitement la logique de la recommandation qui nous est faite, mais celle-ci ne nous semble pas réaliste pour des raisons qui tiennent à la programmation scientifique des pôles, et donc à leur identité, mais aussi à la gouvernance des pôles, comme à celle de la MSHE.

Certes, les Pôles 1 et 2 travaillent tous deux sur la spatialité, mais ils ne le font pas de la même manière et ils ont des objets différents. Le Pôle 1 s'intéresse au territoire qui n'est pas conçu comme une étendue neutre qui servirait de support aux activités humaines, mais comme ce qui est construit par les relations que les hommes tissent entre eux dans l'espace. Cette notion suppose des frontières, un contrôle exercé sur l'espace et une appropriation (= possession et identification) à la fois matérielle et symbolique. Au contraire, le Pôle 2 travaille sur l'environnement en étudiant les interactions entre le monde biophysique et un groupe humain, interactions qu'il s'efforce de saisir à travers les notions de ressources, contraintes, impacts, aléas, risques, menaces... Réunir ces deux approches sous un chapeau commun ne créerait aucune plus-value réelle sur le plan scientifique – au contraire – mais, en revanche, aurait de sérieux inconvénients. D'une part, cela aboutirait à constituer un pôle qui écraserait tous les autres non seulement par le nombre de chercheurs mais aussi par le nombre de projets labellisés (ANR, CNRS, Europe...), ce qui ne pourrait que déséquilibrer la MSHE et gêner sa

gouvernance. De l'autre, en faisant disparaître le Pôle 2 qui affiche clairement son orientation « environnementaliste », on risquerait d'effacer la spécificité de la MSHE, la seule MSH à avoir clairement inscrit l'environnement comme une dimension à part entière de sa programmation scientifique et la première à avoir reçu l'agrément de l'INEE du CNRS.

Les Pôles 3 et 4 travaillent sur les textes, ce qui constitue une passerelle entre eux. Néanmoins, cela ne nous semble pas suffisant pour justifier leur fusion. En effet, chacun des deux pôles a des objets et des méthodes qui ont une forte spécificité. Le Pôle 3 explore la dimension collective de la construction des choix éthiques et politiques ou sociaux et des processus de production et de diffusion des savoirs. Le Pôle 4, quant à lui, a pour objectif de travailler à l'établissement et à l'analyse de corpus numériques, en privilégiant la réflexion sur les concepts et les outils. Dans ces conditions, la réunion de ces deux pôles ne pourrait être qu'artificielle ; elle aurait en outre pour conséquence de raviver des conflits anciens entre équipes.

Nous croyons être arrivés aujourd'hui à un équilibre relativement satisfaisant dans l'organisation de la programmation scientifique de la MSHE. Sa lisibilité dépend moins de la fusion des Pôles 1 et 2 et 3 et 4, que de l'affirmation de l'originalité des actions de recherche que chacun conduit. Il nous semble donc qu'il ne s'agit pas pour nous de tout bouleverser, ce qui mobiliserait beaucoup d'énergie et de temps sans bénéfice réel, mais d'améliorer la programmation en réduisant le nombre d'actions pour ne garder que les plus significatives, en développant les synergies au sein de chaque pôle, et en renforçant la mise en œuvre par chaque action des cinq « I » de la charte du réseau des MSH.

2/ Les Cahiers de la MSHE :

Le rapport [Page 5, point 3, rubrique "Bilan de l'activité scientifique issue de la synergie fédérative"] souligne que la publication des résultats des programmes de recherche dans les Cahiers est « un point positif », tout en formulant une série d'interrogations sur le fonctionnement de la collection des Cahiers, la politique éditoriale de la MSHE et le rôle spécifique joué par les Cahiers. Le dossier de demande d'habilitation contient un certain nombre d'éléments sur ces questions et nous en avons apporté d'autres au cours de la visite, mais la discussion sur ce point avec les membres du comité de visite a été trop rapide pour que notre réponse soit complète. Nous souhaitons donc la préciser afin de lever ces interrogations.

a/ Le fonctionnement de la collection des Cahiers de la MSHE :

Rédigé dès le lancement de la collection en 2004, son règlement prévoit, d'une part, une *double expertise anonyme* des manuscrits soumis par les pôles de recherche de la MSHE au directeur des Cahiers et, de l'autre, la nécessité, pour qu'ils y soient publiés, d'avoir reçu *un avis favorable des deux experts*. Ces deux principes ont bien évidemment été respectés pour tous les ouvrages publiés dans la collection. Ceux-ci ne reprennent généralement pas la totalité des communications présentées dans les colloques qui accompagnent ou couronnent les actions portées par la MSHE, la *sélection* étant effectuée tantôt directement par le responsable de l'ouvrage, tantôt à la demande du comité éditorial qui, sur la base des recommandations des experts, n'hésite pas à réclamer une sélection plus sévère des papiers, la réorganisation du plan de l'ouvrage, et la réécriture de certains articles. Ce travail éditorial a permis d'améliorer sensiblement la qualité des ouvrages publiés. Au printemps 2011, nous avons modifié la composition et le fonctionnement du comité éditorial des Cahiers afin de renforcer sa

capacité d'intervention dans le travail éditorial avec deux objectifs : élever le niveau scientifique des ouvrages accueillis dans la collection et publier des ouvrages de synthèse à côté des actes de colloque.

b/ La politique de publication de la MSHE :

Créée en 2004, la collection des Cahiers de la MSHE a été conçue comme un instrument de diffusion des recherches collectives conduites au sein de la MSHE et comme un moyen pour leur donner de la visibilité, mais *la direction de la MSHE n'en a jamais fait un vecteur exclusif de diffusion des résultats des actions qu'elle porte*. Au contraire, elle a *systématiquement* encouragé les responsables d'actions et les chercheurs à publier leurs travaux en utilisant les canaux les plus divers : articles de revues (y compris en anglais), livres individuels ou collectifs, actes de colloques (dans les Cahiers mais pas seulement). Plutôt que de valoriser un support unique, il nous paraît plus pertinent de *jouer la carte de la complémentarité* car ces divers supports ont des objectifs, un contenu, et des publics différents, sans toutefois perdre de vue que tous les supports n'ont pas la même importance stratégique et qu'il est *absolument nécessaire d'utiliser des supports ayant une plus forte visibilité nationale et internationale*. Du reste, 15 titres seulement ayant été publiés jusqu'à maintenant dans les Cahiers, la production scientifique de la MSHE ne saurait s'y réduire. D'une part, toutes les actions n'ont pas débouché sur des publications dans les Cahiers (ANR Lama, *Dictionnaire des patrons*, Presse comtoise, Enti, ANR Ecdesup, etc.) et, de l'autre, celles qui y ont publié ont également utilisé d'autres supports (ACI Archaedyn, ANR Jade, Analyse économétrique, Nooj, Astarteg, etc.). Quelques exemples, tirés des listes de publications des actions rassemblées dans le volume 1 des annexes [annexe C.2.], devraient permettre de mieux faire comprendre comment les actions ont associé différents vecteurs de communication scientifique :

+ **Archaedyn** : les communications du colloque terminal de ce projet ACI ont été publiées en preprint dans les Cahiers, mais l'essentiel de la valorisation des résultats est passé par la publication (en cours) d'un ouvrage de synthèse dans les *British Archeological Reports*, d'un livre individuel, de 6 articles de revue et de 13 communications avec actes.

+ **Jade** : ce programme ANR a abouti à la publication de 20 chapitres d'ouvrages collectifs, 4 communications avec actes, 1 catalogue d'exposition et 1 DVD. Un gros ouvrage collectif présentant toutes les pièces de ce programme de recherche, à paraître dans les Cahiers, est actuellement en préparation.

+ **Analyse économétrique des paysages** : 1 volume dans les Cahiers, 9 chapitres dans des ouvrages collectifs, 7 articles de revues, 3 communications avec actes, et 4 rapports.

+ **Dictionnaire historique des patrons français au XXe siècle** : ce PPF ministériel a débouché sur la publication chez Flammarion en octobre 2010 d'un volume de plus de 1600 pages, qui sera complétée par un numéro spécial de la revue *Vingtième siècle* composé de 10 gros articles de synthèse à paraître au tout début 2012.

+ **Astarteg-Dia Tag** : outre un volume dans les Cahiers, 1 ouvrage collectif, 6 articles de revues, et 4 communications avec actes.

+ **Presse comtoise** : 1 numéro de revue, 3 articles de revues, et 4 communications avec actes.

+ **Lama** : 1 chapitre dans un ouvrage collectif, 25 articles de revues, presque toutes étrangères.

c/ Le rôle spécifique dévolu aux Cahiers :

Les Cahiers ont un rôle spécifique à jouer dans la diffusion des résultats des programmes de recherche de la MSHE. D'une part, en SHS, à côté des articles de revues et des livres de synthèse, il y a une place – d'ailleurs variable selon les disciplines – pour les actes de colloques car ils constituent un moyen adapté et intéressant pour *présenter de manière détaillée l'ensemble des résultats d'un programme collectif de recherche*. Les nombreux comptes rendus (tous favorables) obtenus dans des revues scientifiques témoignent d'ailleurs de l'intérêt et de la qualité des publications réalisées dans les Cahiers. Sur 15 ouvrages publiés dans la collection, 10 ont fait l'objet de comptes rendus (intégralement reproduits dans le volume d'annexes n° 2 : annexe H, 125 pages) dans des revues réputées, sans compter ceux publiés sur des sites d'information (*Cliothèque*) ou dans des revues destinées aux enseignants (*Historiens et Géographes, La Revue des Instituteurs*). Quelques exemples choisis dans des champs disciplinaires différents : *Sel, eau et forêt (Revue historique, Histoire et sociétés rurales, Documents pour l'histoire des techniques)*, *Travailler sous l'Occupation (Vierteljahrschrift für Sozial-und Wirtschaftsgeschichte, H-France Review, Business History Review, Cahiers Jaurès)*, *La Mémoire de l'industrie (Histoire, économie, société, Vingtième siècle, Le Mouvement social, Documents pour l'histoire des techniques)*, *Les Paysages périurbains et leur prix (Géocarrefour, L'Information géographique, L'Espace géographique)*, *Vauban (H-France Review, Histoire, économie, société)*, *Les Chifflet (Histoire, économie, société, Annales de Bourgogne, Revue Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, Les Temps Modernes)*. D'autre part, ce type d'ouvrages nous a permis de toucher un public plus large que la communauté scientifique *stricto sensu*. Ce fut le cas notamment pour *La Mémoire de l'industrie, Sel, eau et forêt*, et *Autour de Ledoux* qui ont trouvé des lecteurs chez les spécialistes du patrimoine, les conservateurs de musées et les professeurs du secondaire. *Autour des Chifflet : aux origines de l'érudition en Franche-Comté* et *La Franche-Comté et les anciens Pays-Bas* ont pour leur part intéressé un large public d'érudits locaux. Ces ouvrages nous ont permis d'assurer la mission de diffusion de la culture scientifique qui est aussi la nôtre et que des supports de diffusion plus sélectifs ne sauraient remplir. L'élargissement du public (et l'augmentation des ventes qui en a résulté) est d'ailleurs à l'origine des retirages que nous avons dû faire de plusieurs titres :

La Mémoire de l'industrie : de l'usine au patrimoine (2 retirages)

Autour des Chifflet : aux origines de l'érudition en Franche-Comté (2 retirages)

Travailler dans les entreprises sous l'Occupation (2 retirages)

Les paysages périurbains et leur prix (1 tirage)

Sel, eau et forêt. D'hier à aujourd'hui (1 tirage)

Autour de Ledoux : Architecture, manufacture et utopie (1 tirage)

La Franche-Comté et les anciens Pays-Bas XIII^e-XVIII^e siècles. Tome 1 : aspects politiques, diplomatiques, religieux et artistiques (1 tirage).

Les tirages initiaux varient entre 250 et 400 exemplaires, selon les titres, et les retirages s'élèvent à 100 exemplaires, sauf pour *La Franche-Comté et les anciens Pays-Bas XIII^e-XVIII^e siècles*, réimprimé à 150 exemplaires.

3/ L'interdisciplinarité :

Le rapport [Page 4, point 2, rubrique "Recommandations"] souligne que le dossier d'habilitation de la MSHE « affiche l'interdisciplinarité plus qu'il ne la démontre par des argumentaires scientifiques ». Non seulement les fiches de présentation des actions mettent fortement l'accent sur cette dimension essentielle, mais le dossier comporte une série de compléments qui ont pour objectif de montrer que, pour nous, l'interdisciplinarité

est une pratique enracinée dans la collaboration active entre chercheurs de disciplines différentes (tableau des chercheurs de chaque action avec indication de leur discipline d'appartenance dans le volume 2 des annexes [annexe K], et matrice ordonnée des disciplines mobilisées figurant dans la pochette remise aux membres du comité de visite le 9 mai [Document "L'interdisciplinarité dans les actions de recherche de la MSHE - mai 2011" proposé en téléchargement sur le site de la MSHE : <http://mshe.univ-fcomte.fr/poles-de-recherche>]).

Il est possible, cependant, que l'argumentation ne soit pas assez explicite. C'est qu'il n'est pas facile d'exposer précisément la contribution que chaque discipline impliquée dans une action lui apporte, et cela parce que la place nous était forcément comptée. Cependant, nous croyons bien avoir montré que les *objets complexes* que se donnent les actions (mise en valeur du sol dans la longue durée, système régional d'innovation, quartiers sensibles, avis du Comité national d'éthique, socialisme utopique, vieillissement, etc.) ne peuvent être rendus intelligibles qu'à *la condition d'être traités sous tous leurs aspects et d'être abordés sous des angles variés*, ce qui suppose le croisement d'approches disciplinaires diverses.

Bien mieux, l'interdisciplinarité telle que nous la pratiquons ne concerne pas seulement les SHS mais fait aussi appel aux sciences de la nature (la physique, la géodésie et la télédétection pour l'étude de l'anthropisation ; la climatologie et la géologie pour LAMA et JADE) et du vivant (la médecine et les neurosciences pour l'étude du vieillissement, des urgences et de la capture attentionnelle), voire aux mathématiques (pour l'étude du prix des paysages). Nous n'avons pas de l'interdisciplinarité une conception « fusionnelle » qui aboutirait à la création de concepts hybrides mais nous sommes, et depuis longtemps, des militants de la collaboration entre les disciplines parce que nous sommes convaincus qu'elle est une source d'enrichissement réciproque et qu'elle se traduit par un gain en termes de connaissance.

4/ La complémentarité entre les deux MSH du PRES Bourgogne-Franche-Comté :

Le comité suggère aux deux MSH du PRES de réfléchir à leur complémentarité, voire à terme à leur fusion [Page 5, point 3].

Les deux MSH veillent à leur complémentarité dans la structuration des deux plateformes technologiques, dont la gestion est fondée sur un partenariat formellement défini dans une convention de coopération scientifique [Volume 1 des annexes, Annexe A] datée de septembre 2010, visée par les deux directeurs de MSH, et signée par les présidents des deux universités du PRES et le Délégué régional du CNRS. Ce partenariat reconnaît les spécialités et les compétences techniques et méthodologiques de chacune des plateformes et encourage la mutualisation d'équipements, singulièrement dans les domaines de l'information spatiale et de la numérisation des corpus textuels [voir les annexes de la convention de coopération citée ci-dessus].

Par ailleurs, les équipes rattachées aux deux MSH ont l'habitude de travailler ensemble à des projets communs [Dossier scientifique page 11, point 1.3], cette collaboration étant d'ailleurs appelée à se renforcer (programmes ANR Archæodyn, ECDESUP et Utopies19, GDRI INTI, etc.). Quant aux deux MSH, elles ont œuvré ensemble au montage des projets de LABEX et d'EQUIPEX présentés dans le cadre du PRES [Dossier scientifique page 26], mais cette coopération n'a été féconde que parce qu'elle s'est développée dans le respect de la spécificité et de l'identité de chacune.

Les deux MSH se sont associées en 2010 pour formuler deux demandes d'EQUIPEX, l'une portée par Dijon et consacrée à la création d'un « Centre de Ressources Numériques Thématique Archives, Idées, Images & Sociétés », l'autre, portée par la

MSHE, et proposant la création d'un « Observatoire des dynamiques territoriales » (ODT) : ce qu'il faut souligner dans cette affaire, c'est, outre la mobilisation tout à fait exemplaire de plusieurs équipes de la MSHE (archéologues, historiens, géographes, paléoclimatologues et sédimentologues), la qualité des partenariats noués avec les UMR de Dijon, surtout le Centre d'Economie et Sociologie appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux (Cesaer) de l'INRA (AgroSup Dijon) et le LEG (Laboratoire d'Économie et de Gestion), qui ont mobilisé des sociologues, des géographes, des économistes et des gestionnaires. La plupart des collègues impliqués dans le projet d'EQUIPEX ODT et leur projet ont été intégrés dans le projet de LABEX structuré autour de l'UMR Chrono-Environnement et très fortement soutenu par le DGES du Ministère de la Recherche. D'ailleurs, la rédaction du projet d'EQUIPEX ODT a été conçue dès le départ en fonction de ce second projet, PERGAUD, « Anthropisation et durabilité des territoires », porté par Hervé Richard, directeur de l'UMR Chrono-Environnement, et dont les deux MSH étaient partenaires.

Cette année, en 2011, la MSH de Dijon, va représenter une demande de création de l'EQUIPEX Centre de Ressources Numériques Thématiques, où figurent des équipes des pôles 3 et 4 de la MSHE.

En ce qui concerne la perspective d'une fusion qui trouverait sa logique dans la dynamique du PRES Bourgogne-Franche-Comté, elle sera à considérer lorsque les deux universités concernées auront engagé une telle fusion, ce qui n'est guère d'actualité. Si quelques formations de Master sont cohabilitées et si les écoles doctorales, hors SHS, vont entamer leur fusion en 2012, la recherche reste fortement rattachée à l'une et l'autre des deux universités. Les MSH ne sont que l'émanation d'unités de recherche qui décident de construire ensemble et cette construction a une histoire.

Par ailleurs, les données budgétaires fournies dans le rapport [Dossier scientifique page 24] et actualisées pour la documentation remise en mains propres aux membres du comité soulignent la place éminente tenue par la Région de Franche-Comté dans le financement des acquisitions matérielles et dans le fonctionnement des actions de recherche, sur projet [Dossier scientifique page 10, point 9°].

Tous ceux qui envisagent une fusion ne nous ont jamais éclairé sur la manière de conserver une telle ressource : à titre d'exemple, l'aménagement du Pavillon Bichat est ainsi financé à hauteur de 2 millions d'€ par la Région de Franche-Comté, et de 2 millions d'€ par la Ville de Besançon, complétés par une dotation de 1 million d'€ de l'université de Franche-Comté et une dotation de 0,5 million d'€ de l'État. Cette réalité budgétaire doit donner à réfléchir.

5/ Points faibles et risques :

"5) La politique internationale de la MSHE est fondée sur des relations ponctuelles, remarquables en certains projets cependant (Slovénie). L'international suppose une politique concertée, consolidée par des conventions et des accords de formation et de recherche définissant des objectifs communs."

Cet avis nous apparaît injuste par rapport à la réalité des programmes conduits, dans la durée, avec des partenaires étrangers, comme en témoignent les programmes ANR JADE, LAMA et Archaedyn.

Le LEA franco-slovène ModelTER, conclu entre le CNRS, le ZRC SAZU de Slovénie et les universités de Bourgogne et de Franche-Comté, est le prolongement d'un PHC PROTEUS obtenu durant deux années consécutives « Développement des ressources à

haute résolution spatio-temporelle pour la modélisation en archéologie spatiale » (2004-2005). Cette expérience a permis d'intégrer deux équipes slovènes dans le programme ACI Espaces et Territoires « Dynamique spatiale du peuplement et ressources naturelles : vers une analyse intégrée dans le long terme, de la Préhistoire au Moyen Âge » (2005-2007) et dans le programme ANR Archaedyn « Dynamique spatiale des territoires de la Préhistoire au Moyen Âge » (2009-2011). Ce premier PHC PROTEUS a été suivi d'un second en 2008-2009 « Normes et valeurs d'échange dans les sociétés protohistoriques européennes » SERVAl (Standards, Exchanges and socio-economical Representation Values) et d'un troisième « HyperLiLa : Hyperspectral and Lidar Remote Sensing for Landscape Archaeology » pour 2011-2012. Parallèlement, un projet PHC van Gogh a été soumis avec succès pour 2010 et 2011 « Introduire le (f)acteur humain dans les modèles d'archéologie prédictive ».

De même, le réseau européen en intelligence territoriale, soutenu depuis sa création par la MSHE, a obtenu une action de coordination dans le 6e PCRDT, la caENTI (2007-2009), et poursuit ses activités, en s'élargissant, dans le cadre du GDRI CNRS "International Network of territorial intelligence - INTI", créé en 2011.

François FAVORY
Jean-Claude DAUMAS
Isabelle MOURET
MSHE Ledoux, USR 3124